

AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES
DE LA RÉGION RÉUNION :

- *le bilan d'activités pour l'exercice 2016 ;*
- *le compte administratif pour l'exercice 2016 ;*
- *le compte de gestion pour l'exercice 2016 ;*
- *les délégations du Conseil régional à son Président - Réalisation des emprunts, lignes de trésorerie et régies comptables - Rapport d'information ;*
- *la situation en matière de développement durable pour l'exercice 2016 ;*
- *le bilan 2016 de la gestion pluriannuelle AP - AE / CP ;*
- *le budget Région - Budget principal, annexes et autonomes - Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;*
- *le budget 2017 - Projet de budget supplémentaire / Décision modificative n° 1 ;*
- *le régime indemnitaire actualisé des conseillers régionaux et des membres des conseils consultatifs (CCEE et CESER) pour l'exercice 2017 ;*
- *le Schéma régional de l'enseignement et des formations supérieures, et de la recherche de La Réunion (SEFORRE).*

Adopté en séance plénière du 7 juin 2017

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte des rapports suivants sur :

- le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2016 ;
- le bilan 2016 de la gestion pluriannuelle AP-AE / CP ;
- le budget Région – Budget principal, annexes et autonomes – Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;
- le budget 2017 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative n° 1 – Budget FEDER Réunion ;
- le budget 2017 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative n° 1 – Budget POCT Réunion ;
- le compte administratif de la Région pour l'exercice 2016 – Budget FEDER Réunion ;
- le compte administratif de la Région pour l'exercice 2016 – Budget POCT Réunion ;
- les délégations du Conseil régional à son Président – Réalisation des emprunts, lignes de trésorerie et régies comptables – Rapport d'information ;
- la situation en matière de développement durable de la Région pour l'exercice 2016.

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement formule les avis ci-après sur :

- 1/ Le compte administratif de la Région pour l'exercice 2016.
- 2/ Le bilan d'activités du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2016.
- 3/ Le budget 2017 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative N° 1.
- 4/ Le régime indemnitaire actualisé des conseillers régionaux et des membres des conseils consultatifs (CCEE et CESER) pour l'exercice 2017.
- 4/ Le Schéma régional de l'enseignement et des formations supérieures, et de la recherche de La Réunion.

Avis du CCEE sur le compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2016

En préambule, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement note que le compte administratif pour l'exercice 2016 confirme la stratégie du Conseil régional en matière budgétaire.

En premier lieu, le groupe ad hoc souligne :

- ✧ les bons taux de réalisations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 tant en recettes (1 milliard 377 millions €, soit un taux de réalisation de 96,4 % et une progression de 14,3 % par rapport à 2015) qu'en dépenses (1 milliard 348 millions € soit un taux de réalisation de 94,4 % et une augmentation de 9,5 % comparé à 2015) ;
- ✧ le résultat positif de 28 millions 955 mille €, même si celui-ci prend en compte une mobilisation importante des emprunts.

En second lieu, il note :

- ✧ la baisse globale des recettes de fonctionnement liée à la baisse des recettes de transferts (subventions et dotations de l'État) ;
- ✧ une augmentation des dépenses globales de fonctionnement en 2016, en comparaison à 2015 ;
- ✧ une baisse du niveau d'épargne brute de 94 millions et 600 mille € qui, pour la collectivité régionale, découle de perte de recettes de fonctionnement (dotations de l'État, FSE) ;
- ✧ une progression globale des recettes d'investissement due à celle des subventions encaissées et à celle du recours à l'emprunt, qui participe à un fort niveau d'investissement (69 % des dépenses totales), visant à soutenir la commande publique et l'emploi local.

Pour le groupe ad hoc, ces derniers indicateurs relevés dans le rapport de présentation du compte administratif de la Région pour l'exercice 2016, atténuent quelque peu le résultat positif de l'exercice et les hauts niveaux de l'exécution budgétaire, même s'ils servent la stratégie de la collectivité régionale visant à disposer de ressources financières pour ces investissements parmi lesquels, le projet majeur de la mandature, la Nouvelle route littoral.

Au-delà des remarques formulées ci-dessus, pour le groupe ad hoc, la situation financière est a priori saine et semble conforme aux programmations budgétaires de la collectivité pour la mandature et à la trajectoire d'équilibre établie en 2012.

Toutefois, vu le contexte socio-économique actuel qui a beaucoup changé depuis 2012 et les évolutions financières qui peuvent en découler, il est aujourd'hui évident que la collectivité régionale se doit de disposer d'une trajectoire d'équilibre actualisée pour « piloter » son budget. Elle ne peut plus se conformer à une trajectoire d'équilibre qui date de 5 ans déjà.

Par conséquent, le groupe ad hoc du CCEE aurait souhaité, qu'à l'issue de cette première année d'exercice de la mandature 2016-2022, le Conseil régional présente une trajectoire d'équilibre précise et réactualisée.

Avis des commissions du CCEE sur le bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2016

AVIS DE LA COMMISSION 1 « VIVRE ENSEMBLE » *Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique*

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOTRE FIERTÉ

La commission, dans son analyse du bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2016, a établi des moyennes entre le montant total des subventions et le nombre de bénéficiaires. Ces moyennes ne correspondent pas forcément à la répartition réelle des aides allouées, néanmoins elles permettent à la commission de disposer de clés de lecture pour la rédaction de son avis.

I - Développement culturel

Dans ses orientations budgétaires de 2016, le Conseil régional s'est fixé comme objectif de renforcer le secteur culturel et d'en faire un véritable levier de développement du territoire.

Au budget primitif, l'ambition régionale se traduisait globalement par les chiffres suivants :

- *en investissement* : 2 900 000 € en AP et 4 959 000 € en CP
- *en fonctionnement* : 12 637 000 € en AE et 13 208 310 € en CP

Cependant, au regard des réalisations présentées dans le bilan d'activités, dans tous les secteurs confondus, la commission constate, en termes de subventions allouées aux associations, le niveau d'engagement suivant :

- 4 740 282 € répartis entre 370¹ acteurs soutenus. Ce qui fait en théorie une moyenne de subventions de 12 811 € par projet culturel.

II - Musique

La musique, secteur dynamique à La Réunion, bénéficie de la constance du soutien de la collectivité. Ainsi, pour 2016, ce secteur a perçu un montant total de subventions de 1 288 178 €, pour 128 demandes, soit une moyenne de 10 063 € par acteur.

Cependant, il est à souligner qu'en enlevant le PRMA² comme acteur culturel, de la liste des 128 et le montant qui lui est attribué, soit 525 000 €, il reste une somme de 763 178 € à répartir entre 127 acteurs-porteurs de projets, ce qui fait une moyenne de subvention de 6009 €. Cela semble encore bien faible au regard des ambitions affichées dans les orientations budgétaires de la Région.

La commission s'interroge tout de même sur le montant réel de la subvention attribué aux porteurs de projets en fonction de leurs besoins effectifs.

Pour une analyse plus fine, la commission aurait souhaité disposer d'informations complémentaires concernant :

- le nombre total de projets déposés,
- le nombre total de projets retenus,
- les critères d'attributions,
- le subventionnement maximal par projet.

¹ Page 254 du bilan d'activités du Conseil régional

² Pôle régional des musiques actuelles

La commission se demande également si les acteurs professionnels bénéficient d'un traitement différent de celui des amateurs. Militant pour une professionnalisation durable des acteurs culturels, elle suggère à la collectivité de distinguer, sur une période donnée, le niveau de soutien en fonction du statut des acteurs.

III - Théâtre & Danse

Dans ces secteurs, regroupés sous l'appellation « spectacle vivant », la commission note une constance dans le soutien financier de la collectivité. Une enveloppe financière totale de 550 220 € a été consacrée à leur développement et structuration.

SPECTACLE VIVANT	
Théâtre	347 740 €
Danse	202 480 €
TOTAL	550 220 €

La commission observe que le Conseil régional, conformément à ses prévisions pour l'année 2016, a expérimenté des résidences artistiques de territoires en vue de démocratiser la culture et de la rendre accessible à un public éloigné des lieux conventionnels. Elle encourage la collectivité à réitérer ce dispositif de décentralisation des pratiques artistiques.

La commission note avec satisfaction que la collectivité régionale, selon les recommandations du CCEE, a défini pour ces deux secteurs des critères d'attributions de subventions, rendant plus lisible la distinction entre les pratiques professionnelles et amateurs, et donnant la priorité à la création.

Elle attire toutefois, l'attention de la collectivité sur la nécessité d'être vigilante à l'adéquation entre le soutien à la création et aux compagnies, au regard de la capacité d'implication et d'accompagnement (coproductions, pré-achats de spectacles, résidences...) des salles de diffusion.

Par ailleurs, dans le cadre de la démocratisation voulue par la collectivité, la commission suggère qu'elle soit attentive au respect de la logique économique des circuits de diffusion, sans entrer en concurrence avec les salles.

Pour tenir compte de l'évolution rapide de ces secteurs, la commission invite la collectivité à reconsidérer le budget imparti jusqu'à présent. Il faudrait, a minima, une enveloppe budgétaire trois fois plus importante afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des acteurs culturels.

IV - Entreprises culturelles

Le renforcement de ce dispositif a été annoncé dans les orientations budgétaires, par :

- l'aide aux entreprises culturelles à la création d'emplois ;
- l'investissement au renforcement de l'équipe dirigeante ;
- le recours au conseil extérieur ;
- l'aide aux projets pour les filières du livre et du spectacle vivant.

Toutefois, à la lecture de ce bilan d'activités, il est difficile de retrouver cette volonté de renforcement. En effet, le montant alloué à cette aide aux entreprises culturelles est même en légère baisse par rapport à 2015.

	2015	2016	Écart
Subventions	196 114 €	182 941 €	- 13 173 €
Nombre de bénéficiaires	11 entreprises	11 entreprises	0

La commission regrette que là encore, le manque d'information au sein des documents transmis, ne permette pas d'apprécier le nombre de demandes de subvention enregistrées par les services de la Région et éventuellement les raisons de la non éligibilité des projets non retenus.

La commission aurait souhaité, en contre-partie de l'aide régionale, une plus grande implication des libraires en faveur des auteurs locaux.

De même, elle regrette l'absence d'information sur l'application et l'adaptation de ces aides aux libraires, qui devait découler notamment de la signature d'un contrat de filière avec l'État, dans le cadre du SRLPLR³.

La collectivité avait également projeté d'impulser une réflexion sur la protection des œuvres artistiques. La commission souhaiterait être destinataire des conclusions de cette étude si celle-ci a bien été réalisée.

V - Cultures régionales

À la lecture du bilan d'activités, la commission note que l'enveloppe budgétaire allouée à la célébration des fêtes calendaires réunionnaises est de 143 300 € pour 23 acteurs, soit a priori une moyenne de 6230 € par acteur.

La commission salue le soutien régional dans la mise en lumière des différentes célébrations calendaires, illustrant le « Viv ansanm » réunionnais, d'autant qu'elle note une légère augmentation de l'enveloppe affectée à ces événements festifs de célébration en comparaison à celle de 2015 qui était de 126 700 € pour 25 acteurs, soit a priori 5068 € par acteur.

FÊTES CALENDAIRES		
	2015	2016
Montant des subventions	126 700 €	143 300 €
Nombre d'acteurs concernés	25	23

VI - Littérature

La commission relève la poursuite de l'intervention régionale en matière de littérature. Par ailleurs, elle souhaiterait disposer de plus d'éléments s'agissant des subventions affectées à ce secteur.

Elle regrette le positionnement de la Région sur la réduction de l'aide à la bourse d'écriture passant de 8000 € à 3000 € ; cela pénalise inévitablement les écritures qu'elles soient littéraires, chorégraphiques ou théâtrales. Il faut savoir que sans la base d'un texte, la création de spectacle est inexistante. Cela impacte l'économie culturelle dans sa globalité.

De plus, la promotion de la culture et de la langue régionale à travers la littérature réunionnaise, relève essentiellement des compétences de la Région. Il convient donc que la collectivité s'engage plus fortement en faveur de ce secteur qui est au centre du 5ème pilier de cette mandature, en soutenant davantage le prix LanKRéol. De même, elle pourrait participer tant sur un plan administratif que financier à la création d'un prix littéraire régional.

3 Schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise

VII - Arts plastiques

En 2016, 528 000 € ont été consacrés au développement des arts plastiques, dont 126 168 € pour les aides aux associations et artistes, la part qui leur est consacrée est en baisse comparativement à 2015.

MONTANT DES SUBVENTIONS	2015	2016	Écart
Arts plastiques	440 045	528 000	+ 87 955 €
Dont subventions aux associations & artistes	180 045	126 168	- 53 877 €

Si, à première vue, la subvention de 2016 semble plus importante que celle de 2015, l'augmentation de l'enveloppe globale ne bénéficie pas aux artistes et aux associations.

Cela est regrettable, car les artistes-auteurs réunionnais rencontrent beaucoup de difficultés pour créer et diffuser leurs œuvres. La commission insiste donc auprès du Conseil régional sur la nécessité de soutenir plus fortement ces artistes.

La commission rappelle le rôle essentiel des associations dans l'accompagnement professionnel des jeunes artistes, la diffusion de l'art pour tous et également en matière d'innovation. La commission « Vivre ensemble » du CCEE est le relais des artistes-auteurs depuis de nombreuses années⁴ ; elle contribue ainsi à une meilleure visibilité des acteurs :

- associations,
- institutionnels,
- privé.

La commission suggère fortement aux services de la Région Réunion d'initier, avec l'ensemble des opérateurs, un diagnostic de cette « filière », qui connaît une vitalité remarquable.

VIII - Audiovisuel

L'intervention régionale en matière d'audiovisuel se traduit par un engagement de 70 236 € pour 10 acteurs. Même si elle est en hausse, il est à souligner qu'elle ne concerne que l'éducation à l'image.

La commission rappelle que si le secteur du cinéma a incontestablement un impact sur l'activité économique, il appartient avant tout au champ de la création artistique et culturelle, d'autant qu'on assiste à l'émergence d'un cinéma réunionnais. Aussi, suggère-t-elle le traitement de l'ensemble des dossiers relevant du secteur « cinéma » par le service culturel régional.

IX - Organisation d'événements culturels

Les événements phares sont les suivants :

- la fête du maloya,
- le « festival Liberté Métisse ».

Ce dernier événement a recensé plus de 25 000 personnes en 2016. La commission se félicite de la réédition de cette manifestation. Toutefois, afin de marquer l'aspect mémoriel de dates historiques pour La Réunion⁵, il aurait fallu par exemple que ce festival se tienne à la date anniversaire de l'abolition de l'esclavage, soit le 20 décembre.

4 Rencontre professionnelle sur les arts plastiques à l'École supérieure d'art du Port – 11 octobre 2014
Rapport du CCEE sur « La situation des arts plastiques à La Réunion » – avril – mai 2015

5 20 décembre 1848 – abolition de l'esclavage, 1^{er} octobre 2009 – inscription du maloya sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO

Il participerait ainsi à la nécessaire pédagogie du jeune public. La commémoration de ces dates qui peuvent être festives, relève surtout d'un devoir de mémoire et participe aussi au renforcement du « Viv ansanm » réunionnais.

Par ailleurs, la commission relève avec surprise la reprise des « événements culturels calendaires » dans ce chapitre alors qu'un item lui est déjà consacré dans celui traitant des « cultures régionales ».

La commission s'interroge également sur les retombées économiques et artistiques du festival des Seychelles.

X - Formation et enseignement artistique

Au-delà de la compétence obligatoire de la Région en matière de formation, la commission relève la constance du soutien de la collectivité dans le domaine de la formation et de la professionnalisation des acteurs culturels. Elle l'encourage à agir davantage encore dans ce domaine pour les exercices à venir.

Par ailleurs, dans ses orientations budgétaires de 2016, la collectivité avait prévu la mise en place d'un « passeport continuité culture » afin d'accompagner les publics éloignés en vue d'une éducation artistique de proximité. La commission avait noté avec intérêt cette ambition affichée de la collectivité régionale. Elle regrette que le contenu du bilan d'activités ne permette pas de savoir si ce dispositif a pu être mis en œuvre.

XI - Le Conservatoire à rayonnement régional

La commission note avec satisfaction la poursuite du programme de réhabilitation des différents centres pédagogiques de l'île.

Elle se demande toutefois si les projets de réhabilitation, tout comme l'acquisition du nouveau bâtiment Cimendef à Saint-Paul, ont tenu compte de l'évolution à moyen et long terme de la fréquentation des quatre centres pédagogiques du Conservatoire à rayonnement régional (CRR). La commission aurait apprécié des précisions à ce propos.

XII - La formation et la professionnalisation des acteurs culturels

La Région, dans ses orientations budgétaires, ambitionne la poursuite de sa politique de soutien aux actions d'amélioration de compétences, de développement de qualifications et de consolidation de l'employabilité des acteurs culturels.

Si la commission salue la poursuite de l'intervention régionale en la matière, elle relève cependant, dans un premier temps, un engagement budgétaire en 2016, à peine plus important que pour 2015 (+4368 €), ensuite une augmentation du nombre de bénéficiaires (15 bénéficiaires supplémentaires). Ce qui ramène la moyenne de subvention de 2016 à 3576 € par acteur contre une moyenne de subvention de 4562 € en 2015.

La commission rappelle à la collectivité que les associations culturelles sont aussi des entreprises à part entière, qui génèrent de l'emploi et de la formation. Par conséquent, elles doivent trouver toute leur place dans le dispositif régional.

XIII - Une année riche pour la culture et le patrimoine

La commission relève que le Conseil régional qualifie 2016 comme étant une année riche, particulièrement « animée » au niveau des musées. Il est à noter une multitude d'actions (expositions, manifestations) sur des thèmes variés, (avec pour certains la participation de

scientifiques européens) contribuant ainsi, à un élargissement du public pour une meilleure connaissance des musées régionaux et de leurs activités.

La commission encourage la collectivité à agir davantage en ce sens et surtout à lancer des études pour doter la micro-région Est d'une structure muséale.

XIV - Élargir les publics et encourager la diffusion des savoirs

La commission note également avec satisfaction la poursuite du dispositif « pass culture » mis en œuvre en 2015 et étendu avec succès à tous ses équipements culturels.

Par ailleurs, la commission suggère à la collectivité d'étendre ce dispositif aux seniors, souvent éloignés des manifestations culturelles. En outre, il serait judicieux également d'adapter, de façon générale, les horaires des structures de diffusion culturelle à ce public.

XV - Numérique

La commission note l'effort apporté par la Région dans le domaine du numérique comme outil de réduction de la fracture sociale se traduisant par un élargissement de l'éventail d'actions mises en œuvre en 2016.

Le POP décliné en POP 2, outre la désormais traditionnelle dotation en équipement, intègre depuis 2016 le financement d'un internet solidaire qui constitue un réel « désenclavement » numérique pour 1360 familles.

En ce qui concerne le très haut débit « Gazelle », la commission note avec satisfaction que la phase des travaux a débuté. Ceci, afin de ne pénaliser aucune micro-région en diminuant ainsi le temps de déploiement.

La poursuite de la couverture des « zones blanches », que ce soit en Wimax et peut-être demain en 4G LTE, contribuerait également à couvrir plus efficacement l'île en matière d'accès à Internet.

La Région a traduit, au travers de ce bilan d'activités, la nécessité de passer d'une logique d'équipement à une logique de facilitation des usages, notamment par la démocratisation de l'accès à Internet pour tous, que ce soit à travers :

- son accompagnement des projets numériques associatifs,
- sa réflexion autour de la continuité territoriale numérique,
- son attention au déploiement de la 4G,
- sa mise en œuvre à travers Wi Run d'une offre d'accès gratuite à internet.

La commission l'encourage donc à poursuivre cette politique régionale.

AVIS DE LA COMMISSION 2 « ÉGALITÉ DES CHANCES »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation professionnelle et apprentissage

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE RÉUNIONNAIS

En termes de bilan financier de cette première année d'exécution de la seconde mandature, la commission note :

- un excellent taux de réalisation (98 %) du budget consacré à la mise en œuvre du pilier 1 « Un passeport réussite pour chaque Réunionnais » ; l'enveloppe globale mobilisée dans ce cadre, au titre de la Formation professionnelle et de l'Éducation, est de 198 671 156 € en AE/AP et de 207 112 468 € en CP ;
- un effort financier plus soutenu par rapport à l'exercice antérieur comme l'indique le tableau ci-dessous :

Secteur d'intervention	Bilan 2015		Bilan 2016	
	AE/AP réalisés	CP réalisés	AE/AP réalisés	CP réalisés
Formation professionnelle et apprentissage	100 534 791 €	90 453 608 €	117 990 135 €	106 390 703 €
Éducation	45 400 547 €	75 087 692 €	80 681 021 €	100 721 765 €

Cette mobilisation importante de moyens financiers en faveur de la formation et de l'éducation des jeunes Réunionnais est conforme à l'orientation de la collectivité de poursuivre ses efforts dans ces domaines prioritaires.

En ce qui concerne les actions réalisées, les secteurs suivants ont retenu l'attention de la commission :

I - Formation professionnelle et apprentissage

1.1 L'apprentissage, un dispositif global dédié aux jeunes

Au regard de l'objectif fixé de « développer, diversifier et promouvoir cette voie d'excellence », la commission constate avec intérêt que les actions entreprises en 2016 ont abouti à un enrichissement de la carte des formations par apprentissage, élargissant ainsi l'offre de ce dispositif aux jeunes qui souhaitent s'inscrire ou poursuivre leur cursus dans cette voie. Cette démarche est encouragée, surtout si elle permet de répondre au mieux aux besoins de formation identifiés par les secteurs professionnels et offre de réelles perspectives d'insertion professionnelle aux jeunes Réunionnais.

En outre, elle note l'accompagnement financier de la collectivité en faveur de la création de deux nouvelles structures dans les secteurs du numérique (École régionale supérieure du numérique) et du sport notamment (ouverture de l'UFA APRUN Formation). Le nombre peu élevé d'apprentis accueillis dans ces formations (22 pour la première pour deux titres professionnels⁶ et 8 pour la seconde pour deux brevets professionnels⁷) interpelle cependant la commission. Elle souhaite que la Région soutienne davantage ces offres de formation afin de leur permettre d'élargir leurs effectifs.

6 Concepteur de système d'information et Manager système d'information

7 BP Activités physiques pour tous et Activités aquatiques et de la natation

Dans tous les cas, la commission insiste à nouveau sur la nécessité de bien informer les jeunes et leur famille sur les formations existantes en apprentissage et leurs débouchés pour attirer davantage de jeunes dans cette voie. Ce, d'autant que le nombre total d'apprentis (4900) semble rester stable par rapport à 2015 (chiffre provisoire déjà annoncé dans le bilan d'activités 2015) voire en diminution (4774 apprentis dans le tableau de la page 74 du bilan 2016). La mise en place du « Pacte entreprises réunionnaises citoyennes », annoncé dans les orientations 2016, aurait ici aussi tout son sens.

De même, il serait judicieux de promouvoir l'apprentissage auprès de l'ensemble des collectivités territoriales afin de densifier le recrutement de jeunes apprentis, tout en étant fortement vigilant sur la qualité de l'accueil et de l'encadrement des apprenants. Il est en effet impératif que ces derniers accomplissent des missions et des tâches correspondantes à la formation choisie, la situation inverse étant génératrice de démotivation, de décrochage et de rupture de contrat.

Enfin, si la commission note la poursuite des aides en direction des entreprises employeuses d'apprentis pour un montant de 7,17 M€, il n'est pas possible à la lecture du rapport, de relever s'il y a eu une progression de leur nombre. Cette précision aurait été la bienvenue.

1.2. La formation professionnelle continue

Conformément à ses orientations et aux prévisions budgétaires de 2016, la collectivité a pu mettre en œuvre le Plan 500 000 formations supplémentaires au bénéfice des demandeurs d'emploi. Dans la continuité des exercices précédents, elle a su aussi mobiliser les différents dispositifs de formation existants en renouvelant son soutien aux partenaires de ce champ et en accompagnant les stagiaires et les élèves inscrits dans les différents programmes de formation. L'investissement de la Région en faveur de la formation professionnelle est indéniable.

Cependant, afin de pouvoir apprécier l'efficacité de ces actions de formation ainsi que leur pertinence dans la carte des formations, il aurait été intéressant de connaître pour chacune d'entre elles le taux d'insertion visé et celui atteint en fin de parcours, à l'instar des indications données sur les formations du RSMA.

II - Éducation

2.1 Accueillir et accompagner les lycéens

La commission relève que l'intervention régionale en faveur du bâti scolaire des lycées qui sont au cœur de ses compétences légales, s'est traduite en 2016 par un investissement accru (72,88 M€ en crédits de paiement contre 40,66 M € en 2015⁸), dont 77 % consacrés au plan de réhabilitation et de remise aux normes de ces établissements. Elle ne peut qu'encourager la collectivité à maintenir ses efforts dans ce domaine afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des lycées existants.

En ce qui concerne la programmation des trois nouveaux lycées, elle constate avec satisfaction que la Région est soucieuse d'amener les effectifs des établissements les plus importants à une taille plus humaine, comme l'a souvent préconisé la commission dans des avis antérieurs.

S'agissant de la carte des formations professionnelles initiales, l'ouverture de 202 places complémentaires à la rentrée 2016, dont notamment cinq BTS et trois ULIS est aussi vivement encouragée tant ces formations correspondent à une forte demande.

En matière de restauration scolaire, la commission salue les actions entreprises par la collectivité pour promouvoir et intégrer des produits locaux dans la composition des menus scolaires ainsi que celles réalisées pour améliorer la qualité des repas. Elle l'invite à poursuivre les actions de

formation et d'accompagnement des agents de ce service afin d'avoir une qualité de repas homogène sur l'ensemble des restaurants scolaires.

Elle tient également à souligner positivement l'ouverture de cafétérias publiques et de sandwicheries en complément d'une restauration traditionnelle. Cette démarche témoigne d'une volonté de prendre en compte les attentes des rationnaires en termes d'offre de repas et de mieux gérer les flux d'élèves au moment du déjeuner. Cependant, il est difficile de savoir si ces actions ont un impact positif sur la fréquentation par les lycéens du service de restauration scolaire. La commission suggère pour les prochains rapports que cette donnée soit mentionnée.

2.2 Une politique volontariste en faveur de la réussite scolaire

En ce qui concerne l'aide aux manuels scolaires, la commission constate une baisse significative du nombre de bénéficiaires : 23 182 élèves en 2016 contre 37 928 en 2015. Elle se demande si cette baisse ne serait pas due à la mise en œuvre des nouvelles formalités (adressage par voie postale d'un bon de 50 € au domicile des bénéficiaires) appliquées à la rentrée 2016. Une clarification est souhaitée.

Les remontées de terrain émanant des associations de parents d'élèves font en effet état de difficultés diverses rencontrées par les familles : non réception des bons nominatifs d'où impossibilité de se faire rembourser, incompréhension et lourdeur de la procédure (pièces justificatives nombreuses à retourner), charge financière trop lourde en début d'année scolaire (avance à faire pour avoir la collection).

Aussi, la commission suggère à la collectivité d'étudier la mise en place d'une procédure dématérialisée. Celle-ci pourrait consister à délivrer à chaque élève, au début de la scolarité, une carte nominative rechargeable valable jusqu'en Terminale, à l'instar de ce qui se fait pour la restauration scolaire.

Par ailleurs, la commission aurait souhaité disposer d'éléments de bilan concernant la poursuite et la généralisation du « plan anglais » dans les écoles de l'île, conformément à ce qui avait été annoncé dans les orientations 2016.

2.3 Enseignement supérieur et recherche

L'implication volontariste de la collectivité dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche est à nouveau relevée. Cette intervention va prendre une nouvelle dimension dès 2017, avec l'élaboration du Schéma régional de l'enseignement et des formations supérieures et de la recherche (SEFORRE) pour lequel la commission note la mise en place d'entretiens et de comités de suivis en 2016.

S'agissant des actions réalisées en faveur de l'enseignement supérieur, la commission constate tout d'abord que la collectivité a pu, au titre de son passeport réussite, mettre en place un guichet unique sur le Moufia et créer la plate-forme numérique « espaceetudiants974.re ». Cette démarche de mise en commun des aides régionales et départementales allouées aux étudiants est à saluer, car elle facilite tant la recherche d'informations que la poursuite d'études dans le supérieur. La forte demande en APE-AFI⁹ montre d'ailleurs combien les étudiants ont besoin de soutiens, notamment pour leur installation et premier équipement. L'installation de quatre guichets uniques (une par micro-région) ayant été prévue, une interrogation subsiste quant à l'extension du projet.

En ce qui concerne la valorisation des parcours universitaires, la commission rappelle l'importance de soutenir aussi des projets de composantes visant à une meilleure réussite des étudiants issus des bacs professionnels et technologiques.

9 Allocation de premier équipement – Allocation de frais d'inscription

En matière de recherche, la commission note la poursuite de l'intervention régionale en faveur des étudiants de 3^{ème} cycle, des jeunes docteurs, des laboratoires universitaires et autres organismes de recherche. Le nombre d'allocations régionales de recherche, constant d'une année sur l'autre (voire en légère diminution : 26 en 2015), laisse cependant à penser que le nombre de thèses annuelles progresse peu, ce qui peut conduire à terme à ne pas pouvoir répondre à l'objectif visé par la collectivité de soutenir des « projets de recherche à même de répondre aux enjeux actuels et futurs de notre territoire » (p 87, par 2.3). On peut en effet constater que sur ces deux dernières années, le nombre de projets de thèses en Sciences humaines et sociales et en Économie et gestion est relativement modeste (pour 2016 : 6/24 pour SHS et 0/24 en Économie et gestion). La commission réitère donc son souhait, exprimé dans plusieurs avis, qu'une réflexion partenariale soit menée pour imaginer un accompagnement destiné à inciter plus d'étudiants à déposer un projet de thèse.

PILIER 2 : ENGAGER LA 2^{ÈME} GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

La prolongation du Plan régional d'aide aux communes est saluée par la commission. Elle relève en effet que l'accompagnement financier de la collectivité a permis la réalisation de nouveaux projets en direction notamment de 19 écoles, en 2016. Cette politique volontariste est à poursuivre. Elle participe en effet à améliorer le bâti scolaire du premier degré sur l'ensemble du territoire et offre ainsi un cadre de travail plus agréable, propice à la réussite de nos jeunes élèves.

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

I - Égalité des chances

La prévention et la lutte contre l'illettrisme

Dans ses précédents avis, la commission avait souligné l'importance de la prévention. Elle note qu'en 2016, le soutien de la collectivité en faveur de structures associatives intervenant dans ce domaine s'est élargi en direction de nouveaux opérateurs. Elle salue cette initiative qui, selon elle, doit être renforcée en accompagnant aussi les structures qui proposeraient des activités d'éveil au langage des tout-petits en binôme avec leurs parents afin de permettre aux enfants de se familiariser très tôt avec les mots et de développer ainsi plus facilement leurs apprentissages futurs.

S'agissant de l'étude relative à l'illettrisme des adultes et des jeunes, porteurs de handicap, elle regrette qu'elle n'ait été lancée qu'en fin d'année (décembre) pour un financement engagé en 2015. Le rendu final n'étant prévu qu'au second semestre 2017, elle s'interroge sur la prise en compte des enseignements et conclusions de cette étude dans le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle en cours de rédaction.

II - Mobilité éducative et formative

Dans ses rapports sur les orientations et le projet de budget primitif 2016, la collectivité avait identifié 11 axes d'intervention dont :

- le renforcement de l'apprentissage des langues étrangères ;
- la poursuite du soutien au passage des tests à niveau de norme internationale ;
- l'optimisation des programmes d'échanges d'étudiants (Erasmus pour Tous) ;

- la mise en œuvre d'Erasmus + océan Indien ;
- le renforcement du volet de la mobilité dans les actions d'information, d'orientation et de formation professionnelles ;
- le renforcement de la coordination entre la Région, les missions locales et Pôle emploi Réunion-Mayotte pour améliorer l'accès aux dispositifs de mobilité ;
- la mise en place d'un e-passeport Formation-Mobilité visant à retracer l'ensemble des parcours, de faciliter le suivi et l'échange avec le jeune.

Force est de constater que le rapport sectoriel ne renseigne pas sur la mise en œuvre de ces axes, ce qui est regrettable pour appréhender l'ensemble des interventions régionales initialement envisagées. Dans le même ordre d'idée, la commission s'interroge sur la création de l'observatoire de la mobilité, souligné comme nécessaire par tous notamment le CCEE, dont il n'est pas fait état.

Néanmoins, la commission note la poursuite des dispositifs de mobilité classiques en faveur des publics scolaires, étudiantins et de jeunes en formation professionnelle. Il est à noter que le budget consacré à cette mobilité est en augmentation par rapport à 2015, avec une part prépondérante pour la mobilité axée sur la formation professionnelle.

Intervention	CP 2015	CP 2016
Mobilité éducative	7 310 020,74 €	6 122 666 €
Mobilité professionnelle	9 474 674,89 €	14 473 742 €
TOTAL	16 784 695,6 €	20 596 408 €

AVIS DE LA COMMISSION 3 « COHÉSION SOCIALE »
Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation

L'examen par la commission 3 « Cohésion sociale », à partir de ses champs de compétences (sport, éducation populaire, socio-éducatif, animation), du bilan d'activités de la collectivité régionale pour l'exercice 2016, appelle les observations ci-après.

Une approche comparative avec le bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2015 permet d'établir le tableau ci-dessous :

PILIER 5 : Notre identité, notre culture, not fierté

I - Sport

Unités : euros

	Réalizations 2015*	Réalizations 2016**
Engagements	3 897 856	4 019 570
Mandatements	4 154 381	3 693 986

* : bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2015

** : bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2016

La commission relève pour ce secteur une hausse de l'ordre de 3 % du montant des engagements entre 2015 et 2016 couplée pour cette même période, à une baisse significative de plus de 11 % des mandatements.

Mises en perspectives avec les éléments du budget primitif 2016, ces réalisations restent néanmoins globalement en cohérence. C'est le cas notamment du montant total des engagements réalisés en 2016 (4 019 570 €) qui est à rapprocher de la capacité totale d'engagement de 4 176 000 € prévue au budget primitif 2016 (Autorisation de programme¹⁰ de 910 000 € + autorisation d'engagement¹¹ de 3 266 000 €).

Concernant le montant total des mandatements réalisés en 2016 pour ce secteur (3 693 986 €), la commission relève toutefois qu'il met en lumière un écart de réalisation significatif (1,18 million €) avec celui des crédits de paiements (CP) prévus au budget primitif 2016 et qui s'établissaient à 4 875 700 € (CP de 1 470 700 € en investissement + CP de 3 405 000 € en fonctionnement). Pour la commission, cet écart peut s'expliquer, du moins en partie, par les difficultés financières (absence de fonds propres, de trésorerie...) de plus en plus importantes auxquelles sont confrontés les ligues et comités. Ce constat est d'ailleurs partagé par la collectivité elle-même puisqu'elle fait référence à « un contexte économique difficile, avec une baisse significative du sponsoring... »¹². Cette situation doit interpeller dans la mesure où elle concerne l'ensemble des champs associatifs qui s'en trouvent d'autant plus fragilisés.

1.1 Soutenir le développement des organismes sportifs régionaux

La commission note que l'enveloppe consacrée au secteur des ligues et des comités sportifs s'établit à 1,8 million €, en baisse de 200 000 € par rapport à celle de 2015. La commission craint que cette baisse vienne aggraver la situation déjà précaire des ligues et comités.

¹⁰ Investissement

¹¹ Fonctionnement

¹² Bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2016 – rapport sectoriel p. 306 – 3.3 financement des manifestations des associations sportives

1.2 Les classes APPN

La commission relève que l'enveloppe attribuée en 2016 en direction des lycées pour la mise en place des activités de pleine nature (APPN) reste inchangée par rapport à celle de l'année précédente (66 000 €).

1.3 Financement des manifestations des associations sportives

La commission observe le soutien croissant de la collectivité concernant le financement des manifestations des associations sportives, avec 788 900 € attribués à plus de 143 projets (contre 634 060 € pour 127 projets en 2015). Toutefois, elle note que si la masse globale du financement augmente effectivement d'une année à l'autre (plus de 154 000 €), l'évolution est moins significative lorsqu'elle est rapportée au nombre de projets soutenus.

1.4 Les aides à l'équipement sportif des communes

Au vu des éléments du bilan, la commission constate que l'effort financier de la collectivité en matière de soutien à l'équipement sportif des communes s'est poursuivi avec une enveloppe de plus de 5 millions €. Cela porte depuis 2010, à 180 le nombre d'équipements rénovés ou construits à la fin de l'exercice 2016.

1.5 Institut régional du sport océan Indien (IRSOI)

La commission note que conformément à ce qui avait été annoncé dans les orientations budgétaires 2016, les études de définition et de programmation pour la réalisation d'un Institut régional du sport océan Indien ont bien été mises en œuvre.

PILIER 6 : Plus d'égalité des chances pour les familles

I - Le soutien aux classes transplantées

La commission relève avec satisfaction la poursuite du soutien de la collectivité au dispositif de classes transplantées dont elle a souligné, dans son avis sur les orientations budgétaires de la Région pour 2016, l'intérêt pour les jeunes Réunionnais en qualité de vecteurs d'apprentissage du vivre ensemble, de la mobilité et des lieux de pratiques culturelles.

L'enveloppe accordée pour 2016 s'élève à 152 656 €, en légère diminution par rapport à celle de 2015 (155 264 €).

II - Cohésion sociale

La commission constate que la collectivité a poursuivi en 2016 son implication en matière de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion. L'analyse de ce bilan fait apparaître une contribution financière totale à hauteur de 199 153 € au titre :

- du soutien aux associations porteuses d'actions concourant à une plus grande égalité¹³ (121 476 €) ;
- des actions pour l'égalité hommes-femmes (22 339 €) ;
- de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes¹⁴ (37 789 €) ;
- de l'aide alimentaire (17 549 €).

La commission note avec satisfaction que l'aide de la Région attribuée dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes a quasiment doublé par rapport à 2015.

¹³ ARAJUFA, projets innovants et de lien social (jardins familiaux, lien social...)

¹⁴ Co-financement de 15 « téléphone grave danger, » financement de l'observatoire des violences faites aux femmes, soutien à des actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes

III - Politique régionale en matière de santé

L'analyse par la commission des différentes autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) réalisés dans ce domaine fait apparaître des niveaux de réalisation partielle par rapport aux éléments figurant au budget primitif 2016.

En effet, la commission s'étonne que l'aide aux associations médicales et médico sociales affiche une AE réalisée de 88 250 € et des CP réalisés de 56 827 € alors que le budget primitif 2016 chiffrait cette AE et ces CP à 150 000 € chacun.

Ce constat vaut également pour le soutien aux actions sanitaires et sociales qui affiche une AE réalisée de 57 500 € et des CP réalisés de 30 251 €. Ces mêmes éléments étaient chiffrés respectivement à 156 667 € et 189 667 € dans le budget primitif 2016.

AVIS DE LA COMMISSION 4 « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »

Aménagement, déplacements, routes, transports, énergie, tourisme

Dans le cadre de l'analyse du bilan d'activités 2016 de la collectivité régionale, la commission 4 « Développement territorial », a procédé à l'évaluation des différentes réalisations au regard des documents ci-dessous :

- les orientations budgétaires pour l'exercice 2016 ;
- le projet de budget primitif pour l'exercice 2016.

PILIER 2 : ENGAGER LA 2^{ème} GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

I - La politique régionale de mobilité durable et actions en faveur du transport et des déplacements

La commission prend note de l'ensemble des actions mises en œuvre dans ce domaine conformément au SRIT¹⁵ sur le territoire : réseau régional de transport guidé, transports en commun en site propre (TCSP), transport par câble...

Elle observe cependant que de nombreux projets sont encore en phase d'étude. Aussi, bien que la commission soit consciente que des délais incompressibles sont inévitables dans la mise en œuvre de ces projets, elle serait favorable à une accélération du processus concernant un certain nombre d'entre eux (plan régional vélo, TCSP, aires de covoiturage du Portail à Saint-Leu...) notamment au regard des problématiques locales de circulation grandissantes.

Concernant le développement de l'usage des transports en commun, la commission souligne l'approche volontariste affichée par la collectivité dans ce domaine. Elle relève néanmoins que la part du produit de la taxe spéciale de consommation sur les carburants (chiffrée à plus de 218 millions pour 2016) affectée au transport représente tout juste 3 %. Aussi, la commission réitère ses craintes que cet effort soit insuffisant pour faire évoluer significativement la part modale des transports en commun qui s'élève localement à 7 %¹⁶ (dont 5 % représentés par les transports scolaires).

La commission relève qu'au titre des actions visant à inciter à l'usage des transports en commun par l'offre d'un temps de trajet optimal, il était prévu d'expérimenter en 2016 l'affectation de la voie lente descendante du viaduc du Bernica aux transports en commun. Elle constate que cette expérimentation n'a pas eu lieu et aurait souhaité avoir des éléments d'explication.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'attractivité et l'efficacité des transports en commun, la commission estime que la collectivité doit poursuivre son soutien en matière de renouvellement du matériel roulant, notamment concernant l'acquisition de véhicules au gabarit adapté à la configuration du réseau routier urbain local.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

I - Tourisme

La commission partage l'ambition de la collectivité en matière de tourisme et les nouvelles orientations affichées dans la feuille de route en matière de marketing tant sur les marchés extérieurs que sur le marché local.

15 Schéma régional des infrastructures et des transports

16 Source : Syndicat mixte de transports de La Réunion (SMTR)

Elle se réjouit de voir enfin le marché intérieur considéré à sa juste valeur, les Réunionnais étant les premiers consommateurs des produits touristiques dont l'exigence en matière d'authenticité est un gage de qualité.

Dans un avenir proche il s'agira de mesurer quantitativement et qualitativement le poids et les attentes de ce marché intérieur afin de l'inscrire durablement dans une dynamique innovante.

Le tourisme ayant une dimension transversale, la commission suggère une présentation dans les documents budgétaires qui tienne compte de l'action globale de la collectivité dans ce secteur d'activité (volet aménagement, économie, culture, formation...). Par exemple à travers la stratégie déployée en matière de transports en commun en vue de fluidifier la circulation et gommer l'image de « La Réunion île aux voitures » ou encore le développement de la voie cyclable qui offre des perspectives en termes d'accueil d'un tourisme de type international.

1.1 L'Île de La Réunion tourisme (IRT)

La commission regrette que le bilan d'activités ne fasse pas apparaître clairement les rôles et missions du comité en dehors du volet promotion et marketing. Aussi, pour la commission, il serait judicieux dans le cadre de ce bilan annuel, de rendre compte des principales actions réalisées au travers des différents services que sont :

- l'observatoire régional du tourisme ;
- l'accompagnement des porteurs de projets dans leur programme d'amélioration et de création de produits de qualité et labellisés ;
- le conseil et l'ingénierie touristique auprès des communes et des intercommunalités ;
- le conventionnement et l'entretien des sites stratégiques de loisirs de nature ;
- l'aide à la commercialisation aux agences réceptives, tours opérateurs et prestataires touristiques ;
- Le pôle touristique d'excellence ;
- la promotion de la destination et des produits sur les différents marchés.

1.2 La diversification des marchés

La commission réitère son souhait d'avoir des indicateurs de retour sur investissement concernant les marchés émergents (Chine, Inde). Elle rappelle que la problématique des visas reste un frein conséquent à la venue de ces clientèles en dehors des tours opérateurs et des produits combinés inter-îles développés par les « Îles vanille ».

1.3 Accompagnement des entreprises touristiques dans la conquête des marchés

La commission note que le dispositif d'accompagnement des entreprises touristiques dans la conquête des marchés, prévu depuis 2015, n'est toujours pas opérationnel. Il permettrait pourtant d'être un relais de l'action de l'IRT sur les différents marchés en contribuant à renforcer la présence des professionnels sur les salons.

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

I- Un renforcement de la compétence de la région en matière de planification et de gestion des déchets non dangereux

La Loi NOTRe dans son article 8 confie depuis le 7 août 2015, l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux aux régions (PRPGD). Ce document

regroupe trois plans déjà existants¹⁷ dont l'objectif est de coordonner sous l'égide de la collectivité « les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets ». Le plan a été validé par approbation en séance plénière ainsi que son entrée dans la phase d'élaboration avec l'appui technique d'une Assistance au maître d'ouvrage en août 2016. La thématique déchet et celle de l'économie circulaire étroitement liées par la nouvelle réglementation représentent un véritable projet de territoire en conciliant développement économique et respect de l'environnement.

La collectivité, en sa qualité de chef de file, doit porter – eu égard au contexte insulaire – une stratégie ambitieuse en mettant en œuvre une politique globale des déchets quels que soient leurs origines et leurs volumes. En effet, les centres d'enfouissement arrivent réellement à saturation et il est dès lors urgent de trouver des solutions pérennes et plus respectueuses de l'environnement.

La commission encourage la collectivité à s'engager réellement dans les actions visant à la réduction des déchets. C'est en direction des jeunes que doit, en priorité porter l'effort, effort de sensibilisation mais bien plus que cela, effort d'éducation et de formation avec, notamment le développement d'actions de formation-information en direction de tout public.

Par ailleurs, la question de fiscalité ainsi que le champ de la recherche et d'innovation seront sans aucun doute au cœur des préoccupations.

La problématique des déchets est un véritable défi pour notre territoire limité, éloigné des continents et de leurs filières de traitement. Les solutions devront être trouvées localement ou à proximité, reposant sur la coopération régionale. La commission rappelle son souhait d'être associée en sa qualité de conseil consultatif aux travaux de réflexion – en collaboration avec les partenaires (ADEME, EPCI...) – visant à l'opérationnalité du plan régional qui concerne l'ensemble des Réunionnais.

II - Énergie

Dans le cadre de la politique régionale pour soutenir le secteur prioritaire de l'énergie, la commission prend acte des différents financements réalisés en 2016 qui concourent à la réalisation des objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) devenue volet « énergie » du SRCAE. Bien que ce document ait été approuvé par l'assemblée du 19 décembre 2016, et que la Région ait confié à la SPL Énergies Réunion, la mission d'assurer l'observatoire de l'énergie, la commission aurait souhaité trouver un tableau de synthèse avec les indicateurs retenus dans la PPE, afin de mieux apprécier l'évolution de la situation énergétique de La Réunion.

III - La gestion du risque requin

Le retour du public sur les plages de Boucan canot et Roches noires est désormais conditionné à la présence opérationnelle des filets de protection et démontre l'importance de se doter d'espaces sécurisés. Les enjeux en matière de vie humaine, d'image de La Réunion, de préservation de nos espaces lagunaires, doivent encourager la collectivité à ne pas relâcher ses efforts pour garantir la sécurité sur les plages et autour des activités nautiques. De même, il est important que la collectivité renforce son soutien aux travaux de recherche de toutes les causes de ce phénomène.

17 Plan de prévention et de gestion non dangereux ; Plan de prévention des déchets du bâtiment et des travaux

AVIS DE LA COMMISSION 5 « CADRE DE VIE »

Environnement, biodiversité, patrimoine naturel, Recherche

Dans le cadre de l'analyse du bilan d'activités de la collectivité régionale pour l'exercice 2016, la commission 5 « cadre de vie », a procédé à l'évaluation des actions entreprises à l'aune des orientations budgétaires ainsi que de son budget primitif.

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

I - Environnement

1.1 La préservation de la biodiversité

1.1.1 Deux outils de préservation et de connaissance de la biodiversité : le Parc national et la Réserve naturelle nationale marine

La commission note la volonté de la collectivité de s'affirmer en qualité de chef de file en matière de préservation et de sauvegarde de la biodiversité, notamment en apportant un accompagnement administratif et financier aux deux structures (Parc national et Réserve naturelle nationale marine). Elle relève le lancement d'une étude visant à effectuer un état des lieux et un diagnostic, afin d'identifier les points de blocage, de proposer des pistes d'amélioration et d'étudier la transformation juridique du Parc national en Parc régional.

Cependant, elle regrette que le CCEE, organe consultatif auprès de la collectivité régionale n'ait pas été consulté et demande que les résultats de cette étude lui soit présentée.

La commission note également que la Réserve naturelle nationale marine, autre outil de conservation et de connaissance de la biodiversité, a vu son budget amputé de la participation financière de la Région.

Le CCEE attire l'attention de la collectivité sur les conséquences de cette décision qui risque de porter préjudice au fonctionnement de la structure et demande qu'une issue soit trouvée rapidement, si ce n'est pas encore le cas. Enfin, la commission rappelle l'importance de ces deux outils qui participent au maintien de la conservation et au développement de la connaissance en matière de biodiversité et in fine à l'image de La Réunion sur le plan international.

1.1.2 Soutien aux associations

Eu égard à cette nouvelle qualité de chef de file en matière de biodiversité, la commission avait espéré la réalisation de projets innovants et structurants dans ce domaine. Cependant, elle relève la constance des sommes allouées aux associations de protection de l'environnement mais regrette une implication partielle de la collectivité alors qu'elle aurait dû initier une politique environnementale plus ambitieuse en tenant compte de la stratégie régionale de biodiversité.

Par ailleurs, la commission encourage la collectivité à poursuivre son soutien financier et logistique aux associations oeuvrant dans l'acquisition de connaissance sur les mammifères marins, dans le cadre de l'organisation de la 2ème édition du Congrès mondial des baleines à bosse en juillet prochain. Cette manifestation placée sous la bannière du « chemin des baleines », peut être un atout pour favoriser et développer le tourisme dans la zone océan Indien.

La commission relève par ailleurs l'importance de la part allouée à la lutte contre les prédateurs en lien avec l'acuité du phénomène et à sa médiatisation. Elle demande que les actions de prévention et d'information du grand public soient davantage développées.¹⁸

¹⁸ Association Océan prévention n'a obtenu que 385 € pour ses actions de sensibilisation

1.1.3 Sensibilisation à l'environnement

En matière de sensibilisation et d'éducation, la commission note le renouvellement de l'adhésion de la collectivité aux grandes structures (WWF¹⁹, UICN²⁰, Rivages de France...). Cependant, elle regrette que la collectivité ne s'engage pas davantage en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable ce qui aurait permis de démultiplier la sensibilisation des Réunionnais qui est un levier pour promouvoir les actions liées au changement climatique auprès du grand public.

II - Recherche et innovation

En vue d'une meilleure lecture de l'intervention régionale dans ces domaines, la commission souhaiterait, qu'apparaissent distinctement la participation financière de la Région et celle de l'Europe pour chaque programme d'actions.

Une dimension transversale : l'innovation et la recherche en faveur de la compétitivité, du développement économique et de l'emploi

2.1 Pilotage de la stratégie réunionnaise de l'innovation

En la matière, le Conseil régional dans ses orientations budgétaires en 2016 avait prévu de décliner de manière opérationnelle et rationnelle les documents d'orientation stratégique de l'innovation, la « S3²¹ », et les outils d'accompagnement des acteurs, à travers la définition des schémas complémentaires (le « SRDEII » et le « SEFORRE ») et le développement d'une approche transversale et sectorielle, selon les domaines prioritaires de la S3²².

La commission note que, comme annoncé, et en cohérence avec sa compétence sur l'innovation, confirmée par la loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015, ce champ d'action régional a été pleinement intégré au « SRDEII²³ », schéma qui a été adopté par l'assemblée plénière du Conseil régional en 2016.

Par ailleurs, il est à souligner également que, conformément aux objectifs affichés pour 2016, la collectivité, eu égard à ces nouvelles compétences, s'est souciee d'acquérir de l'expertise dans le domaine concerné. Dans cette optique, des séminaires et échanges ont été organisés sur des thématiques choisies. C'est ainsi que s'est tenu, entre autres, un séminaire sur l'e-santé en présence de professionnels nationaux et internationaux, notamment la participation d'un professeur de médecine du Canada qui a partagé l'expérience canadienne sur les problématiques de gestion de santé, liées au diabète, communes aux deux territoires.

2.2 L'accompagnement des acteurs de la Recherche et de l'Innovation

Au vu des chiffres ci-après, un renforcement du soutien aux structures d'interface est à noter. S'agissant de la structure de diffusion (Sciences Réunion) la commission retient que le soutien de la Région reste identique d'une année à l'autre, au vu des chiffres du tableau ci-dessous. Pour ce qui est des projets innovants, l'engagement en 2016 concerne 13 projets dont 4, dans le cadre d'un projet collaboratif répondant à l'une des priorités de la S3 à savoir la bioéconomie (biodiversité).

19 World wildlife fund

20 Union internationale pour la conservation de la nature

21 Stratégie de spécialisation intelligente

22 La bio-économie, l'économie numérique et décarbonnée ainsi que de la coopération dans le domaine de la santé

23 Schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation

OPÉRATIONS /ACTIONS	AE 2015	CP 2015	AE 2016	CP 2016
1 - STRUCTURES D'INTERFACE	428 056 €	348 726 €	667 000 €	338 000 €
2 - SCIENCES REUNION	66 623 €	66 623 €	67 000 €	64 000 €
3 - SOUTIEN AUX PROJETS INNOVANTS INDIVIDUELS OU COLLABORATIFS			248 300 € (part FEDER 351 700 €)	0,0 € Traitement des dossiers en cours

La commission note que, s'agissant de la poursuite de la mission d'accompagnement des structures d'interface mise en œuvre par le CRI en 2015, la collectivité avait prévu la mise en place d'un Appel à manifestation d'intérêt afin « de parachever en toute transparence, l'organisation de l'écosystème d'innovation [...] par un « SIEG²⁴ ». La commission regrette que la lecture du bilan ne permette pas de savoir si cet AMI a pu être réalisé.

In fine, la commission préconise un renforcement du soutien de la Région à la promotion de la Culture scientifique, technologique et industrielle (CSTI).

Il convient en effet, d'inciter d'autres structures associatives à œuvrer dans cette démarche de diffusion de la culture scientifique.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où la collectivité enregistre d'autres sollicitations en ce sens, la commission l'encourage fortement à y répondre favorablement en vue de sensibiliser le plus grand nombre à la science.

2.3 La stimulation des projets de recherche

2.3.1 Les projets de recherche dans le domaine de la S3

La commission note le soutien de la collectivité en faveur de 4 entreprises dans le cadre d'un projet innovant collaboratif, en matière de biodiversité (appel d'offres lancé en 2015).

2.3.2 L'insertion professionnelle des jeunes docteurs

La commission note avec satisfaction une continuité dans le soutien en faveur des acteurs de la recherche à travers les dispositifs d'Allocations régionales de recherche de doctorat, d'Allocations post-doctorales. Elle relève la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'Aide à la mobilité des chercheurs.

Si la commission souligne le soutien constant et renouvelé de la Région à l'attention des étudiants chercheurs, elle suggère cependant, à la collectivité de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et d'envisager une revalorisation de la bourse régionale, la dernière révision remonterait à 2012. Elle attire aussi l'attention de l'institution sur la nécessité de réduire les délais de traitement des dossiers de demandes de bourse et de sa mise en œuvre au regard du calendrier universitaire.

Pour l'année 2016, 24 étudiants ont bénéficié d'une Allocation régionale de recherche pour un montant d'engagement de 993 600 € et le nombre de dossiers déposés était de 36. En 2015, le nombre de doctorants était de 26 pour un montant de 1 080 000 € et les dossiers enregistrés étaient au nombre de 40.

Il semble, qu'une réflexion partenariale avec l'université serait à envisager pour aider les étudiants à réaliser leur projet de recherche.

Aussi, afin d'aider à la compréhension de la gestion de ces dispositifs, la commission souhaiterait disposer d'un bilan sur l'attribution des bourses, sur cette dernière décennie ou a minima sur les six dernières années.

²⁴ Service d'intérêt économique général

Par ailleurs, la commission réitère le souhait que des projets de recherche dans le domaine de la sociologie, de l'ethnologie et des sciences humaines en général soient davantage développés. Ces recherches participent en effet à une meilleure compréhension du fonctionnement de la société réunionnaise. La commission invite donc la collectivité à accorder plus d'importance à ces volets et à soutenir les projets de thèse, d'études ou de rapports menés dans ces champs. Ainsi, les conclusions de ces études pourraient être exploitées en vue d'une construction équilibrée et harmonieuse de la société réunionnaise post-coloniale au XXI^{ème} siècle. Il convient par ailleurs d'assurer une large communication de ces travaux.

L'allocation post-doctorale

La fiche action de cette mesure finalisée en 2015, a concerné en 2016, 4 post-doctorants pour un montant d'engagement de 45 000 € et de crédits de paiement de 4000 €. Ce nouveau dispositif, que la collectivité soutient par la prise en charge d'une partie des salaires du post-doctorant sur une durée de 24 mois, a pour objectif d'aider à l'insertion professionnelle des jeunes docteurs en entreprise ou en établissement public.

Si cette mesure est utile et judicieuse dans le contexte de chômage des jeunes docteurs, la commission se demande si le nombre de dossiers validés correspond au nombre de demandes enregistrées par la collectivité. Aussi, elle souhaiterait fortement disposer d'éléments concernant l'insertion des jeunes docteurs sur cette dernière décennie.

L'aide à la mobilité des jeunes chercheurs

Deux dossiers ont été enregistrés par la collectivité sur les thèmes du photovoltaïque et des barrières de protection de requins pour un engagement en 2017. Ce dispositif de mobilité des chercheurs dans les domaines prioritaires de la S3²⁵ vise le développement des échanges avec les institutions internationales. La prise en charge de ce soutien peut aller de 6 à 24 mois.

La commission ne peut que saluer cette initiative d'aide à l'ouverture scientifique sur l'international. Le faible nombre de dossiers enregistrés est certainement lié à la nouveauté du dispositif. L'adaptation de la publicité auprès du public potentiel pourrait permettre le développement de cette ouverture.

2.3.3 Appui à la recherche agronomique

La commission note avec satisfaction un engagement fort de la collectivité dans la poursuite du soutien aux activités de recherche agronomique et d'expérimentation du CIRAD.

Ainsi, en 2016, pour les programmes de recherche agronomique du CIRAD au titre du POE FEDER et FEADER 2014-2020, c'est un budget de 4 162 000 € qui a été voté en Autorisation de programme et 2 227 501 € en Crédits de paiement. Au bilan d'activités, la réalisation se traduit par un engagement d'AP de 3 425 786 € et une consommation de Crédits de paiement (CP) de 756 993 €. Si la hauteur de la consommation de Crédits de paiement peut s'expliquer par le degré d'avancement des dossiers, la commission ne dispose pas d'éléments de compréhension sur l'écart entre le montant d'AP inscrit au budget primitif et le montant correspondant à la réalisation d'engagement dans le bilan d'activités.

2.3.4 Netbiome : Mise en réseau des acteurs de la Recherche en biodiversité

Netbiome : Clôture de l'appel à projets et poursuite de la coordination du réseau de recherche Outre-mer européen en biodiversité tropicale et subtropicale

• L'appel à projet de recherche de l'ERANet Net-Biome

La Région Réunion a coordonné la mise en œuvre de ce projet, à l'origine d'un large réseau Outre-mer de recherche en biodiversité tropicale et subtropicale.

²⁵ Le développement de la bioéconomie tropicale – le développement de l'éco-tourisme expérientiel – la mise en œuvre d'une plate-forme agile de transformation au service d'une économie de la connaissance, numérique et décarbonnée

Comme annoncé dans ses orientations budgétaires de 2016, la collectivité a pu procéder au solde des 5 projets restants sur les 6 (1 ayant été soldé en 2015) qui avaient été retenus dans le cadre de l'appel à projets recherche intitulé « Vers la gestion de la biodiversité en soutien au développement durable dans l'Europe tropicale et subtropicale », lancé en 2010 et cofinancés par elle.

- **Mise en œuvre du projet NetBiome-CSA**

Ce projet, coordonné par les Açores fait suite à l'ERANet NetBiome et permet la poursuite de la mise en réseau et de la définition d'une stratégie ultramarine en biodiversité. Ce projet a été cofinancé par la Région Réunion à hauteur de 99 402 €. Là encore, comme prévu dans les orientations budgétaires, la commission relève que la collectivité a bien participé à la rédaction des rapports finaux d'exécution et financier en vue de la clôture du programme.

2.3.5 Participation à l'ERANet Transnational « BiodiveErsA3 » et à son appel à projets de recherche

Le programme d'activités de cet ERANet disposera d'un budget prévisionnel total de 30 millions €, dont 8 millions de l'Europe. Il comprend un groupe de travail dédié à l'Outre-mer et le lancement d'un appel à projets de recherche cofinancé par la commission européenne.

Pour 2016, la collectivité avait prévu de prendre part à la réalisation du programme l'ERANet Transnational « BiodiveErsA3 », qui vise à consolider l'espace européen de la recherche dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques.

Ainsi, conformément à ses prévisions, la collectivité participe bien à l'appel à projets pour le thème « Comprendre et gérer les dynamiques de la biodiversité des sols et sédiments pour améliorer le fonctionnement des écosystèmes et la fourniture des services écosystémiques ». La commission note cependant, qu'elle ne dispose d'aucune information supplémentaire sur les résultats de la consultation qui a été lancée en mai 2015 pour la sélection de projets prévue en juillet-août 2016. Or, soutenir les équipes locales de recherches faisait aussi partie des objectifs affichés en la matière.

2.3.6 Risques naturels et adaptation au changement climatique

Comme prévu, la Région a poursuivi en 2016, ses actions de partenariat en faveur du BRGM dans le domaine des risques naturels et adaptation au changement climatique afin d'alimenter l'Observatoire des risques naturels (ORN) mis en œuvre par l'Agorah.

Programme Gestion des risques inondation et mouvement de terrain à Antananarivo GRIMA²⁶

La commission relève que ce programme qui a permis une cartographie du risque inondation et mouvement de terrain de la capitale malgache ainsi que l'établissement de recommandations en termes d'aménagement du territoire s'est achevé en septembre 2015.

Par ailleurs, il y a lieu de distinguer le programme GRIMA de celui de MORONDAVA, du nom de la ville, labellisé « Project COP 22 » dont le montage financier et administratif a été finalisé en 2016, pour un démarrage des actions en 2017.

2.3.7 La plate-forme de Surveillance de l'environnement assistée par satellite dans l'océan Indien

²⁷

Conformément à ses objectifs, la collectivité a apporté son soutien à SEAS-OI au travers des programmes d'actions de recherche-développement-innovation développés sur les risques naturels. La commission relève avec satisfaction le grand nombre d'actions menées par la plate-forme.

²⁶ GRIMA

²⁷ SEAS-OI

Par ailleurs, elle note que l'infrastructure, qui est en passe d'être remise à l'État, sera à terme confiée et gérée par l'Université. Elle espère que l'évolution du statut juridique de la station lui permettra de conforter sa pérennité.

S'agissant des observatoires, l'Agorah, ayant mis en place différents observatoires, la commission aurait souhaité disposer de plus d'informations sur l'avancement des actions dans le cadre de l'Observatoire réunionnais des déchets et de l'Observatoire réunionnais des risques naturels.

2.3.8 Conforter les éléments structurants

La commission note avec satisfaction le soutien de la collectivité au CYROI et son éventuelle participation au capital de la structure. Cependant, elle aurait souhaité plus d'informations sur ce projet.

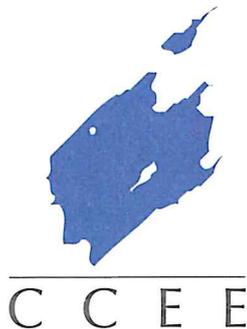
Avis du CCEE concernant le projet de budget supplémentaire / décision modificative n° 1 de la Région pour l'exercice 2017

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend note du projet de budget supplémentaire/décision modificative n° 1 de la Région pour l'exercice 2017. Il constate que l'essentiel de ce projet de budget supplémentaire/décision modificative n° 1 concerne la mise en place, en section d'investissement, de nouvelles autorisations de programmes d'un montant global de 250 millions € pour l'opération Nouvelle route littoral. Aussi, considérant l'état d'avancement de ce chantier, le CCEE ne peut que soutenir le Conseil régional dans son engagement à le poursuivre dans les délais impartis comme c'est encore le cas. À cette étape du chantier, il s'inquiète de la consommation des réserves prévues pour faire face à des aléas éventuels. De plus, il s'interroge sur l'impact financier du projet sur les budgets à venir de la collectivité.

Par ailleurs, le CCEE se félicite que le Conseil régional prévoie 200 000 € pour la mise en place d'un programme d'installation d'œuvres artistiques dans les gares routières. Aussi, le CCEE préconise-t-il à la collectivité régionale d'être extrêmement vigilante dans l'attribution de cette somme à des tiers. En effet, pour la commission, cette enveloppe financière ne doit en aucun cas être utilisée pour rémunérer des projets architecturaux aussi créatifs soient-ils. Elle devrait uniquement revenir à des artistes-plasticiens locaux, qui de part l'étroitesse du marché de l'art dans l'île, trouveraient dans ce cadre précis des espaces de diffusion de leurs créations.

Avis du CCEE concernant le rapport / CAB / n° 10 39 66 relatif au régime indemnitaire actualisé des conseillers régionaux et des membres des conseils consultatifs (CESER et CCEE)

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du rapport / CAB / n° 10 39 66 relatif au régime indemnitaire actualisé des conseillers régionaux et des membres des conseils consultatifs (CESER et CCEE) d'autant qu'il s'agit pour la collectivité régionale de se conformer aux termes du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 et du décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015.



**AVIS DU
CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
sur
LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT
ET DES FORMATIONS SUPÉRIEURES, ET
DE LA RECHERCHE DE LA RÉUNION
(SEFORRE)**

Adopté en séance plénière du 7 juin 2017

L'avis du CCEE sur le schéma régional de l'enseignement et des formations du supérieur, et de la recherche de La Réunion intervient après une réunion conjointe¹ CCEE – CESER au cours de laquelle la version finalisée du SEFORRE a été présentée.

Ses observations complètent ainsi celles qu'il a formulées lors de cette séance. Elles ont trait à :

➤ **la démarche de concertation**

Si le CCEE note que de nombreux acteurs ont été associés aux phases d'élaboration et de rédaction du schéma, il regrette de ne pas avoir été sollicité en amont et contribué ainsi aux réflexions et travaux relatifs à ce schéma. De même, il constate avec regret que des lycéens et des étudiants n'ont pas participé à ce processus de co-construction, en tant qu'usagers ou futurs usagers. Néanmoins, il relève que ces derniers seront invités à des ateliers de « design de service » – dont le concept mériterait d'être précisé – pour contribuer pleinement aux problématiques liées à la vie étudiante.

➤ **la vision stratégique**

Le CCEE constate que la Région porte l'ambition d'inscrire La Réunion sur la voie d'une économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive comme l'y invite la stratégie UE 2020. À ce titre, la collectivité régionale se positionne comme un acteur essentiel pour la réussite de cet objectif aux côtés de l'État, en étant celui qui est le plus à même de mobiliser et d'animer l'ensemble des acteurs territoriaux sur ces thématiques.

Il partage également cet objectif de valorisation des singularités qu'il a lui-même toujours défendu.

Il s'interroge cependant sur la capacité de l'appareil de formation à se positionner comme centre d'excellence sur cet axe de développement de l'identité tropicale et insulaire du territoire. Toutes les formations sont-elles concernées ? Avec quels moyens et pour quels débouchés en termes d'intégration professionnelle ? Quel sens donner à ce concept « d'identité tropicale et insulaire » ? Il aurait été instructif de le décliner.

➤ **l'état des lieux – le diagnostic**

Le CCEE trouve que cette phase aurait pu être étoffée par des indications sur les investissements financiers de la Région voire des autres collectivités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Ces éléments permettraient en outre de voir ultérieurement la progression des budgets consacrés à ces domaines. De même, il serait intéressant que le schéma précise le plan pluriannuel de financement des actions.

➤ **les enjeux et les orientations**

Le CCEE note que la problématique de la réussite des étudiants est bien prise en compte à travers les objectifs et les leviers identifiés. Dans ce cadre, le SEFORRE « densifie » les orientations de la collectivité telles qu'elles apparaissent dans les actions qu'elle mène déjà :

- ✓ l'accompagnement des étudiants dans la construction et la réalisation de leurs parcours via le portail régional, le déploiement de l'offre d'information sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ le soutien et l'accompagnement de la mobilité étudiante ; la conduite d'un travail spécifique sur les comportements et déterminants de la mobilité est une initiative que le CCEE juge porteuse ;
- ✓ la diversification de l'offre de formation supérieure du territoire.

➤ **l'ouverture internationale de l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche**

Le CCEE attire l'attention sur les difficultés que rencontrent les acteurs à construire cet espace indianocéanique. La concurrence forte de pays comme Maurice ainsi que celle d'universités et de grandes écoles de la France hexagonale ne favorise pas en effet cette démarche ; l'Université de La Réunion n'apparaît pas toujours comme un partenaire naturel de la coopération universitaire dans la zone océan Indien. Au-delà des étapes envisagées dans la fiche action n°10, la mise en œuvre de cet objectif passe par deux préalables :

- ✓ des actions concertées du ministère des Outre-mer, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du ministère des Affaires étrangères pour mettre en cohérence la politique de la France dans la zone océan Indien ;
- ✓ une action de long terme auprès des diplomates et des postes diplomatiques français pour que les attachés de coopération scientifique et les diplomates acquièrent le réflexe « La Réunion » dès lors qu'il est question de coopération scientifique sur des thématiques intéressant la zone intertropicale.

En conclusion, le CCEE encourage la Région à se donner les moyens nécessaires en termes de financements et d'actions pour réussir à mettre en œuvre les priorités définies dans ce nouveau cadre politique de référence sur la période 2017-2021. Il exprime la demande d'être associé à la mise en œuvre de ce schéma.

